



S'installer
et transmettre
en agriculture



Contactez votre PAIT



PAIT Pas-de-Calais
pait@npdc.chambagri.fr
03 21 60 57 41



PAIT Nord
pait@npdc.chambagri.fr
03 27 21 46 91



PAIT Aisne
pait@aisne.chambagri.fr
03 23 22 50 00



PAIT Oise
pait@oise.chambagri.fr
03 44 11 44 07



PAIT Somme
pait@somme.chambagri.fr
03 22 33 69 88

Retrouvez toutes les informations pratiques sur :

www.hautsdefrance-pait.fr



[pait.hautsdefrance](https://www.facebook.com/pait.hautsdefrance)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



TRANSMETTRE SON EXPLOITATION AGRICOLE



Le PAIT **vous informe, vous oriente, vous accompagne**
pour transmettre votre exploitation



www.hautsdefrance-pait.fr



**Le Point Accueil
Installation Transmission,
votre interlocuteur privilégié,
pour tout projet de cession
ou d'installation agricole.**

- 📍 **Accueille et informe** sur les démarches à effectuer.
- 📍 **Orienté vers les structures** ou **les dispositifs appropriés** à vos besoins.
- 📍 **Vous accompagne** dans chacune des étapes de votre projet de cession ou d'installation.
- 📍 **Facilite la mise en relation** des cédants avec des porteurs de projets.

le tout en relation avec l'ensemble des partenaires compétents sur l'installation-transmission.



S'installer
et transmettre
en agriculture

LES GRANDES ÉTAPES DE LA TRANSMISSION



S'installer
et transmettre
en agriculture

*PAIT : Point Accueil
Installation Transmission

*DICA : Déclaration
d'Intention de Cessation
d'Activité Agricole

J-5/3 ans

1

PRÉPARER

Débuter une réflexion sur son projet de transmission

Se renseigner au PAIT*

S'informer sur ses droits à la retraite et renvoyer la DICA*

Initier les discussions en famille et entre associés

S'informer sur les incidences patrimoniales, successorales et fiscales



J-3ans/18mois

2

CLARIFIER

Identifier ses ressources nécessaires pour la retraite

Réaliser l'état des lieux de l'exploitation et du foncier

Chercher et identifier un repreneur, un associé



J-18/12 mois

3

DÉCIDER

Prendre connaissance des différentes valeurs de l'exploitation

Réfléchir aux modalités de transmission

Mettre en place une période de transition cédant/repreneur

Choisir sa date d'arrêt d'activité



J-12/6 mois

4

CONCRÉTISER

Informers les propriétaires
Présenter son repreneur

Formaliser l'offre et le projet de transmission/installation avec le repreneur

Faire le point sur les solutions de financement

Anticiper les formalités comptables et administratives



J-6mois/Jour J

5

TRANSMETTRE

Déposer sa demande de retraite

Officialiser les accords et les engagements avec son repreneur

Réaliser les actes de transfert auprès de la DDTM, MSA, CFE

Finaliser les formalités comptables



Notre conseil

À chaque étape du projet :

→ En parler en famille et entre associés

→ Maintenir l'exploitation dans un bon état de transmissibilité

→ Se faire accompagner